



CTL 23 Novembre 2018

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Vous nous convoquez aujourd'hui pour une énième séance sur votre ASR 2019 après la décision du ministre Darmanin de ne pas autoriser la fermeture de Liesse.

Celui-ci annonçait le 11 juillet 2018, « *la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale des services autour d'une démarche inédite de déconcentration de proximité. Celle-ci consistera dans le déplacement d'une partie des services actuellement en Île-de-France vers les régions et des services localisés dans les métropoles vers les territoires ruraux et périurbains* »

Au vu de cette intervention, nous aurions pu penser que notre département aurait été préservé.

Que nenni, il n'en est rien. En effet 4 mois plus tard, le verdict est tombé : encore une trentaine de suppressions d'emplois supplémentaires pour notre département !!!

Mais il est vrai que ce ministre est plein de surprise et qu'il n'en est plus à une contre-vérité près.

Au dire du ministre Gérard Darmanin, nous serions un vivier majeur de suppressions d'emplois. Il ne compte donc pas ralentir le pas pour les années suivantes, bien au contraire !

Réformes de la fiscalité et des cotisations, de la comptabilité publique, au sein de la sphère foncière et cadastrale, refonte des process de travail dans les services, démantèlement du réseau avec des restructurations internes et démembrement avec les externalisations et les privatisations de missions, servent une politique plus globale de transferts des richesses vers les détenteurs de capital.

Tout cela vise à la casse et à la marchandisation des services publics, à la liquidation de la Sécurité sociale et à la dégradation des retraites et des pensions.

La DGFIP, avec plus de 90 000 agents et ses missions indispensables à la mise en œuvre de la solidarité nationale et locale, se retrouve ainsi au cœur du cyclone.

La suite logique engagée par ce gouvernement et la DG est de s'attaquer au principe même d'une administration centrale à réseau déconcentré en développant la création d'agences publiques spécialisées dans la réalisation de tel ou tel type de mission pour remplacer les services de la DGFIP comme cela a été recommandé lors du comité CAP2022.

Ce serait la cohésion globale, la maîtrise et le contrôle de l'action publique comptable, foncière et fiscale qui serait détruite. Dans de tels cadres, jusqu'où irait la soumission aux lois du marché ?

Ce serait aussi des moyens toujours plus réduits, tout en s'attaquant au statut même des agents avec le développement des statuts de droit privé.

Cette entreprise destructrice s'attaque à toutes nos missions :

De la mise en place du Prélèvement à la Source (PAS) et la fin progressive puis totale de la Taxe d'Habitation pour 2020, l'avenir du recouvrement à la DGFIP est en question. L'existence même des SIP à court terme se posent.

Au diable le contrôle des dépenses publiques avec la fin programmée de la séparation ordonnateur/comptable qui signifie la fermeture des trésoreries SPL.

La Direction ne veut plus d'accueil physique dans les centres des finances. Et que dire du projet du zéro numéraire qui ne laissera donc plus le choix au contribuable de payer ses dettes avec le moyen de paiement le plus adéquat pour lui. En effet, nous avons cessé de répéter que ce qui peut être applicable dans les grandes métropoles ne l'est pas dans les ruralités, qui plus est dans l'Aisne où la population est l'une des plus précarisée de France.

Pour les missions foncières, la cessation de la mise à jour du plan cadastral par les géomètres et leur « réorientation professionnelle » signent l'abandon probable du plan cadastral et la fin du corps des géomètres

du Cadastre. Le transfert progressif de tâches vers l'IGN est annoncé. La suppression de la TH et les autres évolutions fiscales en matière de fiscalité locale mettent sur la sellette les missions foncières.

Pour les domaines, la régionalisation et la restructuration globale des implantations départementales menacent la mission dans son ensemble.

Pour le SPF, d'ici 2020 il ne devra rester qu'un SPF par département avec 50 emplois maximum. L'État renonce donc à contrôler le fichier immobilier !

Alors que chaque administration doit maîtriser les moyens nécessaires pour répondre à ses besoins, les 5 000 informaticiens de la DGFIP ont une cible dans le dos avec le risque de passage sous la gestion interministérielle et d'externalisation des missions.

La loi ESSOC, pour une « société de confiance », va encore amoindrir nos capacités de contrôle et de répression de la fraude pour réorienter la mission vers le « conseil ».

L'évolution des DIRCOFI n'a pas été conçue par la DG comme complémentaire au contrôle fiscal de proximité (départemental), mais a été un moyen de le fragiliser. Les transferts d'emplois des Brigades de DDFIP/DRFIP supprimées s'est fait vers les services de directions des DIRCOFI et non vers les services de vérification. De plus, les périmètres des DIRCOFI sont totalement disproportionnés. Plutôt que de repenser cette articulation, c'est un projet d'externalisation de la mission qui a été avancée par le comité CAP2022 en l'intégrant au sein d'une agence « contrôle ».

La fin des écoles nationales des Finances Publiques se profile : Trop chères au goût de l'Administration. Leur caractère national entre en contradiction avec une évolution interministérielle et régionalisée de la Fonction publique d'État. Elles sont de plus en plus remplacées par des e-formations, alors que les agents sont déjà sous pression au sein de leurs services.

Les Directions locales sont progressivement dépossédées de leur gestion des personnels. En effet en janvier 2019 sera finalisé le déploiement des 10 Centres Services Ressources Humaines qui reprendront à leurs comptes une partie des tâches de gestion administrative et la quasi-totalité des tâches de la préliquidation de la paye initialement dévolues aux RH des directions. Se profile maintenant le passage de la gestion des RH sous tutelle des préfets de région.

Pour les SIE, l'objectif est d'un service par département avec une vraie perte de proximité notamment avec la vie des petites entreprises.

Avec pas moins de 585 postes comptables rayés de la carte depuis 2012, cette politique destructrice d'emplois fait froid dans le dos.

Nous l'avons bien compris, ce gouvernement a fait de notre administration sa cible numéro un à abattre mais vous l'avez constaté lors des dernières mobilisations avec de fort taux de participations, les agents ne se laisseront pas faire. Ils ne crèveront pas en silence sans se battre.

Force est de constater que la colère monte à tous les niveaux et soyez en sûr, la CGT continuera de militer pour la défense de notre réseau de proximité et de nos emplois. Pour cela, nous saisirons les moindres opportunités, nous serons de toutes les luttes.

La suppression d'emplois ne peut être vu comme une variable d'ajustement alors que pendant ce temps, la fraude fiscale estimée à plus de 100 milliards par an ne fait que s'accroître.

C'est pour toutes ces raisons que le gouvernement doit renoncer à liquider le service public.

Laon, le 23 Novembre 2018.